

Shefford, Québec.
Le 5 février 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 5 février 2013.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Donald Tétreault, Pierre Martin, Robert Ledoux et Claude Lallier.

MOMENT DE SILENCE

2013-02-15

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2013-02-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2013
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :

6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA

7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Avis de motion – Règlement n° 2013-495 modifiant le Règlement 2005-416 sur les systèmes d’alarmes
 - 7.2.2 Avis de motion – Règlement n° 2013-496 modifiant le Règlement n° 2009-454 concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics
 - 7.2.3 Sûreté du Québec – Priorités d’action 2013-2014

8. Sujets intéressant l’environnement et l’hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l’environnement et l’hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :

9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Travaux 2013 – Réhabilitation et évolution du réseau routier
 - 9.2.2 Clause administrative – Transport en vrac
 - 9.2.3 Retrait du caractère public du tronçon occupé par l’ancienne partie du chemin Saxby Nord

- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :

- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :

- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Approbation de l'état des personnes endettées envers la Corporation pour taxes municipales et / ou droits sur les mutations immobilières
 - 12.2.3 Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière / Acquisition par adjudication des immeubles mis à l'enchère à la MRC
 - 12.2.4 Assistance financière aux organismes communautaires et / ou aux citoyens – Liste des dons 2013
 - 12.2.5 Fin de période probatoire – Directeur et inspecteur du Service d'urbanisme et d'environnement
 - 12.2.6 Appui – Demande de financement pour le projet de « Réduction d'apport en sédiments – Lac Waterloo » – Pacte rural du CLD de La Haute-Yamaska
 - 12.2.7 Dépôt – Registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité et/ou autres avantages reçus

- 13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :

14. Correspondance

14.1 Demande de commandite – Gala des Agristars 2013

14.2 Appui – Demande de financement pour le projet de
« Guide d'histoire et patrimoine de la MRC La Haute-
Yamaska » – Pacte rural du CLD de La Haute-Yamaska

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

2013-02-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 JANVIER 2013**

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 8 janvier 2013.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION
ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-02-18

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le
*Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration
architecturale;*

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projets de construction (ou agrandissement) de bâtiment accessoires :

1. Jean-Pierre Fortier et Stéphanie Gagné présentent une
demande (bâtiment accessoire : garage) pour le **217, rue
Lavigne;**

2. Jacques Lacasse et Liliane Bergeron présentent une demande (bâtiment accessoire : abris à bois) pour le **38, Impasse du cerf**;
3. Jacques Lacasse et Liliane Bergeron présentent une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **38, Impasse du cerf**;
4. Pascal Brosseau et Chantal Raiche présentent une demande (bâtiment accessoire : garage) pour le **106, rue Lavigne**;

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

5. Marcel St-Jean et Janine Laflamme présentent une demande (bâtiment principal : Résidence unifamiliale) pour le **1681, Route 241**;
6. Pierre Grenier et Annick Desjardins présentent une demande (bâtiment principal : Résidence unifamiliale) pour le **304, rue Des Cimes**;
7. Jean-Pierre Fortier et Stéphanie Gagné présentent une demande (bâtiment principal : Résidence unifamiliale) pour le **217, rue Lavigne**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU à l'effet qu'il recommande l'acceptation des projets numéros 1 et 3 à 7 puisqu'ils sont en tous points conformes à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU à l'effet qu'il ne recommande pas l'acceptation du projet numéro 2 (abris à bois) puisque le bâtiment accessoire est trop près de la résidence principale, qu'il n'y a pas eu de permis émis au préalable à cette construction et que le demandeur sera exposé à trois (3) choix, soit : 1) déplacer son bâtiment accessoire; 2) démolir le bâtiment accessoire; ou 3) obtenir une dérogation mineure et que cette dernière option est jugée irrecevable par le CCU;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets numéros 1, 3, 4, 5, 6 et 7 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.
De refuser l'acceptation du projet numéro 2.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-02-19

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2013-495 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2005-416 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Avis de motion est donné par M. le conseiller Pierre Martin à l'effet qu'à la séance du 5 mars 2013, à compter de 19 h 30, il y aura adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2005-416 sur les systèmes d'alarme.

Ce règlement modificatif a pour objet de diminuer les déclenchements non motivés d'alarmes.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2013-02-20

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2013-496 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-454 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Avis de motion est donné par M. le conseiller Pierre Martin à l'effet qu'à la séance du 5 mars 2013, à compter de 19 h 30, il y aura adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2009-454 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Ce règlement modificatif ajoute, à la prohibition d'avoir sur soi une arme dans un lieu public et sans excuse raisonnable, celle d'avoir une arme à feu ou tout autre objet similaire à celle-ci ou à une autre arme déjà énumérée au règlement, y compris une réplique de celles-ci ou un jouet.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2013-02-21

SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D'ACTION 2013-2014

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, le Comité de sécurité publique doit définir les interventions qu'il juge prioritaires à être suivies et/ou appliquées par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations de ce comité pour l'année 2013-2014;

PAR CONSÉQUENT :

PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que les priorités d'action 2013-2014 sur lesquelles la Municipalité du Canton de Shefford souhaite voir travailler les policiers de la Sûreté du Québec, poste de La Haute-Yamaska, sont de :

- accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse dans les secteurs névralgiques de son territoire;
- accroître la surveillance dans les parcs pour prévenir le vandalisme et l'intimidation;

- améliorer les programmes d'intervention auprès des jeunes et des organismes;
- surveillance des véhicules hors route;
- poursuivre la vérification de la circulation des camions lourds dans les zones prohibées;
- maintien de priorités ponctuelles;
- être présent lors des événements organisés par la Municipalité.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-02-22

TRAVAUX 2013 – RÉHABILITATION ET ÉVOLUTION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT le besoin de réhabiliter, en 2013, le réseau routier sur les tronçons des rues ou chemin;

CONSIDÉRANT le besoin de poursuivre l'évolution du réseau routier en pavant les rues ou section de rues;

CONSIDÉRANT QU'une firme d'ingénieurs doit être mandatée pour préparer les plans et devis afin d'aller en appel d'offres pour l'exécution de ces travaux de réhabilitation et d'évolution ainsi que pour surveiller les travaux et contrôler les matériaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
 APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les travaux de réhabilitation du réseau routier pour l'année 2013 s'effectuent aux endroits suivants :

- Chemin Brandrick (de Saxby Nord aux limites de St-Joachim-de-Shefford – longueur approximative : 2165 m);
- Rue Lorraine (de la rue Bertrand jusqu'à la rue Lavigne – longueur approximative : 375 m);

- Rue Georges (du Chemin du Golf jusqu'aux limites de Waterloo – longueur approximative : 775 m);
- Rue André (de la rue Georges jusqu'au cul-de-sac (sans boucle de virage) – longueur approximative : 400 m);
- Rue des Galets (de la rue André jusqu'au cul-de-sac (sans boucle de virage) – longueur approximative : 350 m);

Que les travaux d'évolution du réseau routier pour l'année 2013 s'effectuent aux endroits suivants :

- Rue Dupuis (de la rue Bertrand jusqu'à la rue Lorraine – longueur approximative : 875 m);
- Rue Lorraine (de la rue Lavigne jusqu'au cul-de-sac (sans boucle de virage) – longueur approximative : 395 m);
- Rue Sylvie (Du chemin Denison est jusqu'à la rue France – longueur approximative : 724 m);

Que la firme *Les consultants S.M. inc.* soit mandatée pour la préparation des plans et devis pour entreprendre les travaux de réhabilitation et d'évolution du réseau routier, pour le suivi du processus d'appel d'offres incluant les recommandations d'adjudication, ainsi que pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux, le tout au montant de 21 700 \$, plus les taxes applicables.

2013-02-23

CLAUSE ADMINISTRATIVE – TRANSPORT EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford requiert, régulièrement, les services de compagnies d'excavation et de transport pour effectuer différents travaux et transporter différentes matières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a, sur son territoire, quelques compagnies de transport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire protéger son économie locale;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux
 APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Municipalité du Canton de Shefford, lors de l'exécution d'un contrat relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et les sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport des matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre de camions appartenant à des camionneurs résidents au Canton de Shefford abonnés au service de courtage, d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de Shefford en vertu de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., c. T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes matières en vrac, incluant la neige, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier.

Que l'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50% pour les énoncés mentionnés au paragraphe précédant :

- dans le cas des travaux exécutés par la Municipalité en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Municipalité ou, à défaut, par les camionneurs mentionnés au même paragraphe précédent;

Que les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.

2013-02-24

RETRAIT DU CARACTÈRE PUBLIC DU TRONÇON OCCUPÉ PAR L'ANCIENNE PARTIE DU CHEMIN SAXBY NORD

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement géométrique des intersections de la route 112 et des chemins Saxby Nord et Sud a eu pour effet de déplacer un tronçon du chemin Saxby Nord;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le déplacement de ce tronçon, son ancien emplacement n'est plus un chemin utilisé par le Canton de Shefford ou par le public en général, n'est plus affecté à l'utilité publique et n'est plus d'aucune utilité, puisque ce tronçon a été aménagé en un nouvel emplacement qui sert dorénavant de chemin public;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien tronçon du chemin Saxby Nord occupait les lots 4 620 025 (parcelle 37), pour une superficie de 167,8 m², et 4 620 026 (parcelle 11), pour une superficie de 523,8 m²;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que le Ministère des Transports acquière du Canton de Shefford, dans le cadre de ce réaménagement, des immeubles, dont les lots 4 620 025 et 4 620 026 en vertu d'une entente entre les parties intervenue le 28 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE les biens du domaine public sont inaliénables tant qu'ils sont affectés à l'utilité publique;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déclarer et de retirer le caractère public de l'ancien tronçon du chemin Saxby Nord situé sur les lots 4 620 025 (parcelle 37) d'une superficie de 167,8 m.c. et 4 620 026 (parcelle 11) d'une superficie de 523,8 m.c., cet ancien tronçon n'ayant plus pour vocation d'être un chemin, n'étant plus un chemin utilisé par le Canton de Shefford ou par le public en général, n'étant plus affecté à l'utilité publique et n'étant plus d'aucune utilité pour le Canton de Shefford. De fermer cet ancien tronçon du chemin Saxby Nord à titre de chemin et/ou de voie publique.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-02-25

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20113422 @ n° 20113596 au montant de 468 013,84 \$.

2013-02-26

APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION POUR TAXES MUNICIPALES ET/OU DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et / ou droits sur les mutations immobilières envers la corporation, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal.

Il est de même proposé et résolu à l'unanimité d'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté, avant le dix-huitième (18^e) jours de mars 2013, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes et/ou des saisies sur les biens et immeubles. Ce qui inclut toutes taxes municipales et droits sur les mutations immobilières impayées pour les années 2011 et antérieurement et non payées au 1^{er} mars 2013 pour les dossiers suivants :

7024-20-8100
7024-31-0048
7024-68-7017

7025-13-8862
7025-26-2948
7025-36-6330
7025-60-1238
7025-62-1459
7025-66-5873
7026-24-4634
7026-28-9978
7026-94-3766
7027-51-4262
7027-51-9170
7027-60-4358
7027-71-2637
7027-82-4944
7027-92-3541
7029-66-9378
7031-43-5899
7124-48-0735
7126-05-7947
7126-10-1364
7126-60-2764
7126-73-1330
7126-79-5111
7127-40-0893
7127-72-8102
7129-44-8369
7129-54-6110
7130-40-2111
7130-52-2048
7130-52-6340
7224-71-5045
7227-41-4698
7320-99-2965
7322-89-6549
7322-93-9637
7323-88-0546
7323-89-2301
7324-36-9626
7324-41-1003
7324-99-4850
7420-08-0312
7421-16-7726
7421-46-1268
7421-55-0423
7421-55-6077
7422-06-2560
7422-27-2026
7423-02-5883
7424-23-6802
7424-29-6446
7424-48-8467
7425-03-8636
7425-31-1604
7425-42-4466
7425-72-5768
7425-84-9077
7425-93-8959
7425-95-3406

7427-72-3281-031
7427-72-3281-041
7427-72-3281-060
7427-72-3281-069
7428-55-6367
7522-02-2288
7522-54-2606
7522-74-7865
7522-97-8405
7524-90-4847
7524-92-9071
7525-08-7648
7525-26-0178
7525-34-1631
7525-54-2876
7525-61-1802
7525-63-1244
7525-63-3097
7525-79-6815
7525-88-2677
7526-27-2462
7526-48-3519
7624-18-7716
7628-31-1568
7723-53-9582
7724-98-4382
7819-92-0752
7824-31-0936
7825-01-4049
7919-35-1750
7925-13-9675
7926-12-9354
8221-55-0409
8221-65-5152
8221-67-5283
8221-68-5519
8221-78-3922
8221-92-6249
8222-61-1626
8224-50-5605
8321-02-7340
8321-04-0386
8326-41-7028
8326-75-2192
8421-45-3627-001
8421-45-3627-003
8421-57-2077-003
8421-57-4532
8421-58-4069
8426-41-6809
8520-54-3874
8521-66-2435
8521-66-7270
8521-77-3393
8521-87-1804

2013-02-27

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE / ACQUISITION PAR ADJUDICATION DES IMMEUBLES MIS À L'ENCHÈRE À LA MRC

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau, ET RÉSOLU à l'unanimité, de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière à agir pour et au nom de la Municipalité pour l'acquisition par adjudication, si nécessaire, des immeubles qui sont situés sur le territoire de la municipalité du Canton de Shefford et mis en enchère à la MRC le mardi 4 juin 2013.

2013-02-28

ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET/OU AUX CITOYENS – LISTE DES DONS 2013

CONSIDÉRANT l'analyse et l'étude des demandes d'assistance financière;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault, ET RÉSOLU à l'unanimité de subventionner pour l'année 2013 les organismes communautaires ci-dessous :

Identification de l'organisme	Montant demandé par l'organisme	Montant accordé par la Municipalité pour 2012	Montant accordé par la Municipalité pour 2013
L'Exit de Waterloo	2 000 \$	1 500 \$	1 600 \$
Centre d'action bénévole Waterloo	7 350 \$	7 300 \$	7 300 \$
Corps de cadets de la marine – 291 Waterloo	1 500 \$	1 000 \$	1 100 \$
Opération Nez Rouge – Granby	À notre discrétion	100 \$	100 \$
École secondaire Wilfrid-Léger	200 \$	200 \$	200 \$
Café COOP	À notre discrétion	0 \$	500 \$
Les amies de la Terre du voisinage de Waterloo	1 000 \$	200 \$	500 \$
		TOTAL :	11 300 \$

2013-02-29

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – DIRECTEUR ET INSPECTEUR DU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution n° 2012-11-1099 embauchant M. Éric Salois à titre de directeur et d'inspecteur en bâtiment du Service d'urbanisme et de l'environnement et ce, à compter du 1^{er} novembre 2012;

CONSIDÉRANT que sa période probatoire de trois (3) mois a pris fin le 1^{er} février 2013;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière sont à l'effet que M. Éric Salois rencontre les attentes de l'employeur et qu'il devrait être considéré comme permanent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

ET RÉSOLU unanimement par les membres de confirmer le statut d'employé permanent de M. Éric Salois au poste de directeur et inspecteur en bâtiment du Service d'urbanisme et d'environnement.

2013-02-30

APPUI – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE
« RÉDUCTION D'APPORT EN SÉDIMENTS – LAC WATERLOO » –
PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QU'une des étapes du plan d'action pour le bassin versant du lac Waterloo est le contrôle des apports en éléments nutritifs en aval des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire s'engager à réduire les apports en sédiments afin d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans l'environnement de manière à réduire l'empreinte écologique de Shefford pour le bassin versant du lac Waterloo;

CONSIDÉRANT QUE, dans le but d'enrayer l'apparition des cyanobactéries, l'installation de trappes à sédiments et de seuil de rétention serviront à retenir les sédiments tels que le phosphore et les nitrates dans les fossés routiers qui se déversent dans les ruisseaux du territoire de la Municipalité qui sont tributaires du lac Waterloo;

CONSIDÉRANT QUE la sauvegarde de la qualité de l'environnement est une valeur importante pour les citoyens du Canton de Shefford et que la réalisation de ce projet constituera un geste en faveur des générations futures;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre municipalité de la MRC de La Haute-Yamaska, à notre connaissance, n'a procédé à l'installation de trappes à sédiments et de seuil de rétention sur leur territoire respectif et que nous serions, par conséquent, les pionniers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à fournir une contribution financière maximale de 13 805\$ si le projet présenté est accepté et approuvé par le CLD Haute-Yamaska;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer la demande d'aide financière pour le projet « Réduction d'apport en sédiments – Lac Waterloo ».

DÉPÔT – REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONNS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET/OU AUTRES AVANTAGES REÇUS

Le conseil prend acte du dépôt du Registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité et/ou autres avantages reçus découlant du *Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux* et ce, pour l'année 2012.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

CORRESPONDANCE

2013-02-31

DEMANDE DE COMMANDITE – GALA DES AGRISTARS 2013

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA de la Montérégie organise le Gala des Agristars 2013, lequel vise à souligner l'apport exceptionnel de certains producteurs agricoles de la région de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE des commandites sont demandées pour la réalisation de ce gala et que celles-ci permettent, selon le forfait, une certaine visibilité du commanditaire;

CONSIDÉRANT QUE ces commandites varient de 500 \$ à 7 500 \$ et que toute autre somme peut être offerte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut nommer un représentant afin d'assister à ce Gala qui aura lieu le 4 avril prochain à Brossard;

PAR CONSÉQUENT :
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
De refuser la demande de commandite.

2013-02-32

APPUI – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE « GUIDE D'HISTOIRE ET PATRIMOINE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA » – PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de La Haute-Yamaska (SHHY) propose la réalisation d'un guide récréo-touristique axé sur l'histoire et le patrimoine de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE ce guide, informatif et pratique, vise à mieux faire connaître en textes et en photos une région dont l'histoire et, surtout, les beautés patrimoniales, ne sont pas reconnues à leur juste valeur;

CONSIDÉRANT QUE cette publication s'adresse autant aux résidents de la MRC qu'aux visiteurs qui veulent en découvrir les attraits de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce guide d'environ serait composé de textes historiques et de nombreuses photographies actuelles (en couleurs) et anciennes du patrimoine régional;

CONSIDÉRANT QUE des cartes de la MRC et de chacune de ses huit (8) municipalités permettraient aussi aux visiteurs d'identifier rapidement les points d'intérêt patrimoniaux, maisons, églises, manufactures, cimetières et paysages;

CONSIDÉRANT QU'une version Web pourrait être publiée pour chacune des municipalités et mis sur leur site internet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objet la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de La Haute-Yamaska et de son unicité régionale;

CONSIDÉRANT qu'aucune contribution financière n'est demandée à la Municipalité du Canton de Shefford;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer la demande d'aide financière pour le projet « Guide d'histoire et patrimoine de la MRC La Haute-Yamaska ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-02-33

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétréault,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 19.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire